



PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

Immédiatement après la prière et la reconnaissance des territoires, M. KHAN soulève une question de privilège alléguant que les commentaires faits par le premier ministre pendant la période des questions orales du 1^{er} octobre 2025 sont diffamatoires et l'ont empêché de poser des questions. Il termine son intervention en proposant qu'on oblige le député de Fort Rouge à retirer ses commentaires et à s'excuser et que le Comité permanent des affaires législatives soit saisi de la question.

M. le *ministre* WIEBE intervient. Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} STONE tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 224 — *Loi sur la participation du public quant à la loi budgétaire/The Budget Bill Public Accountability Act*.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* SIMARD, M. BEREZA, M^{me} DELA CRUZ et M. NARTH interviennent.

Conformément à l'article 25 du *Règlement*, le débat est interrompu à 10 h 55 afin de mettre aux voix la motion de deuxième lecture du projet de loi 224, projet de loi choisi émanant d'un député.

La motion est mise aux voix. Conformément au paragraphe 24(7) du *Règlement*, le vote est reporté à 11 h 55.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. JOHNSON tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 222 — *Loi sur les intrus criminels et modification de la Loi sur la responsabilité des occupants/The Criminal Trespassers Act and Amendments to The Occupiers' Liability Act.*

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M^{me} la ministre FONTAINE pour la reprise du débat.

M. PANKRATZ exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la proposition présentée par M^{me} COOK :

Proposition n° 13 : Augmentations de la taxe scolaire et de l'impôt foncier pour l'éducation

Attendu :

que le présent gouvernement provincial a permis des augmentations effrénées à deux chiffres de la taxe scolaire partout à Winnipeg et au Manitoba, ce qui a fait grimper à des niveaux insoutenables les factures d'impôt foncier des propriétaires de résidence, des personnes âgées, des travailleurs et des familles;

que la Ville de Winnipeg a qualifié d'« historique » la ponction d'impôt foncier du gouvernement provincial, étant donné que des résidents partout à Winnipeg constatent cette semaine, en ouvrant leur facture d'impôt foncier, qu'ils devront payer des centaines de dollars de plus en impôt foncier;

que selon des données de la Ville de Winnipeg, les résidents sont confrontés à des augmentations de la taxe scolaire de 14 % dans la Division scolaire Pembina Trails, de 17 % dans la Division scolaire Louis-Riel, de 14 % dans la Division scolaire River East Transcona et de 15 % dans la Division scolaire de Winnipeg;

que dans son budget de 2025 le gouvernement provincial prévoit percevoir 182 millions de dollars de plus en impôt foncier pour l'éducation au moyen de l'augmentation de taxes et d'impôts et de l'élimination du remboursement de 50 % de l'impôt au titre de la taxe scolaire;

que ce montant s'ajoute aux 150 millions de dollars supplémentaires qui ont été perçus auprès des Manitobains au moyen de l'augmentation de l'impôt foncier pour l'éducation que prévoyait le budget de 2024;

que l'ancien gouvernement provincial progressiste-conservateur avait commencé à éliminer l'impôt foncier pour l'éducation en mettant en place un remboursement de 50 % pour tous les propriétaires de résidence, les personnes âgées et les agriculteurs et qu'il avait accordé aux entreprises une réduction de 10 % de cet impôt;

que le gouvernement provincial n'a pas encore proposé une nouvelle formule pour le financement de l'éducation comme il avait promis de le faire et qu'il a plutôt augmenté l'impôt foncier pour l'éducation prélevé auprès des propriétaires de résidence, des petites entreprises et des propriétaires de chalets;

que cette augmentation découle directement de mesures prises par le gouvernement provincial, c'est-à-dire, d'une part, l'élimination du remboursement universel de 50 % de l'impôt au titre de la taxe scolaire mis en place par les progressistes-conservateurs et, d'autre part, le remplacement de ce remboursement par un crédit limité qui ne s'applique qu'à l'égard des résidences principales, ce qui oblige les propriétaires de chalet, les petites entreprises et les autres contribuables à payer plus d'impôt foncier;

que les personnes âgées du Manitoba à revenu fixe ne devraient pas être forcées à quitter leur domicile à cause du fardeau fiscal qui leur est imposé en raison des décisions irresponsables prises par le ministre des Finances;

que le gouvernement provincial doit arrêter d'infliger des augmentations exorbitantes de la taxe scolaire aux travailleurs et à leurs familles, en particulier au moment où les Manitobains peinent déjà à joindre les deux bouts en raison de la crise du coût de la vie;

que les familles et les entreprises font face à des augmentations à deux chiffres de l'impôt foncier pour l'éducation partout dans la province,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à mettre fin à ces augmentations de taxes et d'impôts nuisibles et à éliminer la taxe scolaire prélevée à l'égard des résidences au Manitoba.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. le *ministre* MOROZ pour la reprise du débat.

M^{me} la *ministre* CABLE, M^{me} STONE, M. le *ministre* MOYES ainsi que MM. EWASKO et LOISELLE interviennent. M^{me} CHEN exerce son droit de parole jusqu'à 11 h 55 et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 24(7) du *Règlement*, le débat est interrompu à 11 h 55 afin de mettre aux voix la motion de deuxième lecture du projet de loi 224, projet de loi choisi émanant d'un député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} STONE tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 224 — *Loi sur la participation du public quant à la loi budgétaire/The Budget Bill Public Accountability Act*.

La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

POUR

BALCAEN
BEREZA
BYRAM
COOK
EWASKO
GOERTZEN
GUENTER
JOHNSON
KHAN
KING

LAGASSÉ
LAMOUREUX
NARTH
NESBITT
PERCHOTTE
PIWNIUK
ROBBINS
SCHULER
STONE
WHARTON
WOWCHUK.....21

CONTRE

BLASHKO
BRAR
BUSHIE
CABLE
CHEN
CORBETT
CROSS
DELA CRUZ
DEVGAN
FONTAINE
KENNEDY
KOSTYSHYN
LOISELLE
MALOWAY

MARCELINO
MOSES
MOYES
NAYLOR
OXENHAM
PANKRATZ
REDHEAD
SALA
SANDHU
SCHMIDT
SCHOTT
SIMARD
SMITH
WIEBE28

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N^o 48) — *Loi sur la détention des personnes agissant sous l'influence d'une substance intoxicante aux fins de protection et de prestation de soins/The Protective Detention and Care of Intoxicated Persons Act.*

(M^{me} la ministre SMITH)

M^{me} FONTAINE, *ministre des Familles*, fait une déclaration au sujet de la Journée d'hommage et de sensibilisation aux femmes et aux filles autochtones disparues et assassinées qui aura lieu le 4 octobre 2025.

M^{me} BYRAM fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} la ministre FONTAINE, M. BEREZA, M^{me} CROSS, M. BALCAEN et M^{me} la ministre SCHMIDT font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M^{me} STONE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à collaborer immédiatement avec la Division scolaire Prairie Rose afin d'entreprendre le processus de remplacement du gymnase de l'école Elm Creek en consultation avec les parents et la collectivité.

M^{me} BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à immédiatement collaborer avec la GRC afin de rétablir les services de police communautaires en milieu rural et fournir des ressources adéquates pour protéger les collectivités manitobaines.

M. JOHNSON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler tout projet d'ouverture de sites d'injection de drogues dans la communauté de Point Douglas, y compris le site devant se situer au 200, autoroute Disraeli, et à légiférer pour qu'aucun nouveau site d'injection ne puisse être proposé sans le soutien de la communauté.

M. KHAN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler tout projet d'ouverture de sites d'injection de drogues dans la communauté de Point Douglas, y compris le site devant se situer au 200, autoroute Disraeli, et à légiférer pour qu'aucun nouveau site d'injection ne puisse être proposé sans le soutien de la communauté.

M^{me} COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler tout projet d'ouverture de sites d'injection de drogues dans la communauté de Point Douglas, y compris le site devant se situer au 200, autoroute Disraeli, et à légiférer pour qu'aucun nouveau site d'injection ne puisse être proposé sans le soutien de la communauté.

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. GOERTZEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer les petites entreprises du Manitoba en leur accordant une aide financière destinée à rembourser les dépenses et les franchises d'assurance qu'elles doivent payer à la suite d'actes criminels.

M. KING — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. LAGASSÉ — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander qu'un examen de la décision du procureur de ne pas poursuivre le complice dans la mort de Jordyn Reimer soit effectué à l'extérieur de la province.

M. NARTH — Demande visant à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à rétablir immédiatement les trois salles de classe mobile à l'école Green Valley en vue d'atténuer le stress et de réduire la surcharge des classes et à exhorter le gouvernement provincial à relancer le projet d'agrandissement de cette école.

M. NESBITT — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à prendre les mesures nécessaires pour effectuer des travaux de réfection sur la route provinciale à grande circulation n° 45, de Russell à la route provinciale à grande circulation n° 10, afin de répondre aux normes de l'Association des routes et transports du Canada.

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député et portant sur les augmentations de la taxe scolaire et de l'impôt foncier pour l'éducation sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

Conformément aux paragraphes 2(19) et (23) du *Règlement*, l'examen des affaires courantes est interrompu afin de procéder à la deuxième lecture des projets de loi choisis par l'opposition.

M. le ministre WIEBE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 8 — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le ministre WIEBE intervient.

M. KING, M^{me} ROBBINS ainsi que MM. NARTH, JOHNSON et LAGASSÉ posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M^{me} ROBBINS et M. KING interviennent.

Conformément aux paragraphes 2(19) et (23) du *Règlement*, le débat est interrompu afin de terminer l'étape de la deuxième lecture des projets de loi choisis par l'opposition.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ASAGWARA
BLASHKO
BRAR
BUSHIE
CABLE
CHEN
COMPTON
CORBETT
CROSS
DELA CRUZ
DEVGAN
KENNEDY
KINEW
KOSTYSHYN
LAMOUREUX
LOISELLE

MALOWAY
MARCELINO
MOROZ
MOSES
MOYES
NAYLOR
OXENHAM
PANKRATZ
REDHEAD
SALA
SANDHU
SCHMIDT
SCHOTT
SIMARD
SMITH
WIEBE32

CONTRE

BALCAEN
BYRAM
COOK
EWASKO
GUENTER
JOHNSON
KHAN
KING
LAGASSÉ

NARTH
NESBITT
PERCHOTTE
PIWNIUK
ROBBINS
SCHULER
STONE
WHARTON
WOWCHUK.....18

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M^{me} la *ministre* SMITH propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 12 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* SMITH intervient.

M^{me} BYRAM et M. NARTH posent des questions à la ministre.

Le débat se poursuit.

M^{me} BYRAM intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ASAGWARA
BLASHKO
BRAR
BUSHIE
CABLE
CHEN
COMPTON
CORBETT
CROSS
DELA CRUZ
DEVGAN
KENNEDY
KOSTYSHYN
LAMOUREUX
LOISELLE

MALOWAY
MARCELINO
MOROZ
MOSES
MOYES
NAYLOR
OXENHAM
PANKRATZ
REDHEAD
SALA
SANDHU
SCHMIDT
SCHOTT
SMITH
WIEBE30

CONTRE

BALCAEN
BYRAM
COOK
EWASKO
GUENTER
JOHNSON
KHAN
KING
LAGASSÉ

NARTH
NESBITT
PERCHOTTE
PIWNIUK
ROBBINS
SCHULER
STONE
WHARTON
WOWCHUK.....18

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* WIEBE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 23 — *Loi visant à défendre l'expression sur des questions d'intérêt public/The Public Interest Expression Defence Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* WIEBE intervient.

M. BALCAEN pose des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M. BALCAEN intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M^{me} la *ministre* SCHMIDT propose, au nom de M. le *ministre* WIEBE, la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 30 — *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections et la Loi électorale/The Election Financing Amendment and Elections Amendment Act*.

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* SCHMIDT intervient.

MM. BALCAEN et GUENTER posent des questions à la ministre.

Le débat se poursuit.

M. BALCAEN intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M^{me} la *ministre* SCHMIDT dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 30.

(Document parlementaire n° 72)

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la ministre SCHMIDT tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 40 — *Loi sur les activités scolaires soulignant notamment l'« Ô Canada » et la reconnaissance des territoires et des traités (modification de la Loi sur l'administration scolaire et de la Loi sur les écoles publiques)/An Act respecting "O Canada" and Other Observances and Land and Treaty Acknowledgements in Schools (Education Administration Act and Public Schools Act Amended)*.

Le débat se poursuit.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ASAGWARA
BALCAEN
BLASHKO
BRAR
BUSHIE
BYRAM
CABLE
CHEN
COMPTON
COOK
CORBETT
CROSS
DELA CRUZ
DEVGAN
EWASKO
GUENTER
HIEBERT
JOHNSON
KENNEDY
KHAN
KING
KOSTYSHYN

LAGASSÉ
LOISELLE
MALOWAY
MARCELINO
MOROZ
MOSES
MOYES
NARTH
NAYLOR
NESBITT
OXENHAM
PANKRATZ
PERCHOTTE
REDHEAD
ROBBINS
SALA
SANDHU
SCHMIDT
SCHOTT
SCHULER
SMITH
STONE
WIEBE.....45

CONTRE

.....0

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M^{me} LAMOUREUX présente les questions écrites (n^{os} 21 à 24) qui suivent :

21. Comparativement au nombre de certificats de désignation qu'Ottawa a permis au Manitoba d'accorder dans le cadre du programme Candidats du Manitoba, quel est le nombre total de certificats qu'a délivrés la province en 2021, en 2022, en 2023 et en 2024?
22. Combien de certificats de désignation ont été délivrés en 2023 et en 2024 à des personnes qui ont étudié au Canada et travaillé au moins six mois au Manitoba?
23. Combien de certificats de désignation ont été délivrés en 2023 et en 2024 à des personnes qui ont travaillé au moins six mois au Manitoba sans cependant y avoir fait d'études?
24. Combien de certificats de désignation ont été délivrés en 2023 et en 2024 à des personnes qui sont venues au Manitoba en tant que travailleurs?

La séance est levée à 20 h 22 et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey